

Rapport trimestriel de versement de la taxe municipale d'hébergement temporaire



Seuls les fournisseurs admissibles peuvent utiliser le formulaire Versements trimestriels. Veuillez consulter la politique et les procédures sur la taxe municipale d'hébergement temporaire pour déterminer l'admissibilité et remplir la demande.

Pour le trimestre se terminant le	
-----------------------------------	--

Nom du fournisseur d'hébergement temporaire

MÊMES RENSEIGNEMENTS QUE SUR LA FRE? OUI NON (Si « NON », écrasez le texte des cellules ci-dessous.)

Numéro de client	
Nom d'entreprise	
Exploitée sous le nom de (s'il est différent)	

Adresse de l'établissement

MÊMES RENSEIGNEMENTS QUE SUR LA FRE? OUI NON (Si « NON », écrasez le texte des cellules ci-dessous.)

Numéro et rue	
Appartement/case postale, etc.	
Ville, province	
Code postal	

Adresse postale

MÊME QUE CELLE-CI-DESSUS? OUI NON (Si « NON », écrasez le texte des cellules ci-dessous.)

Numéro et rue	
Appartement/case postale, etc.	
Ville, province	
Code postal	

Coordonnées

MÊMES RENSEIGNEMENTS QUE SUR LA FRE? OUI NON (Si « NON », écrasez le texte des cellules ci-dessous.)

Nom	
Téléphone	
Adresse de courriel	
Facture par courriel?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Nombre total de chambres louées pendant le trimestre	
Total du revenu recueilli pendant le trimestre	
Moins les réservations ou les contrats faits et payés avant le 1er septembre 2018	
Moins les exemptions : <i>Je reconnais que le montant de l'exemption est conforme aux critères indiqués dans le règlement municipal et que les documents à l'appui de celle-ci ont été conservés aux fins de vérification.</i>	
Revenu net admissible pour la taxe municipale sur l'hébergement temporaire	\$ -
Taxe municipale sur l'hébergement temporaire (4 %)	\$ -
Versement total :	\$ -
Méthode de paiement (veuillez en choisir une)	Argent <input type="checkbox"/> Carte de crédit <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> *Prélèvement automatique <input type="checkbox"/> <i>*Le montant du prélèvement automatique sera retiré de votre compte bancaire le 15 du mois suivant.</i>

Notes :

--

--

Autorisation de

--

Signature de la personne autorisée

--

Date

--

Poste

Les renseignements personnels que contient ce formulaire sont recueillis en vertu de la Loi de 2001 sur les municipalités, L.O. 2001, chap. 25, aux fins d'administrer le paiement des comptes à payer à la Ville du Grand Sudbury conformément au règlement municipal sur la taxe municipale sur l'hébergement temporaire. Les questions sur la collecte de ces renseignements peuvent être adressées à la ou au gestionnaire des comptes clients à la Ville du Grand Sudbury, au 200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3.